

À l'intention des médecins omnipraticiens concernés

036

Report du versement forfaitaire pour le médecin ayant adhéré au mode de rémunération mixte ou exercé dans un service d'urgence en 2014-2015

La Régie vous informe que le versement du montant forfaitaire annoncé dans l'[infolettre 022](#) du 17 avril 2018, prévu le 4 mai 2018, est reporté à une date ultérieure, sous réserve des approbations gouvernementales.

Malgré ce report, tout médecin omnipraticien verra paraître à l'état de compte du **4 mai 2018** le message « Versement d'un montant forfaitaire découlant de la Lettre d'entente n° 329. Voir l'infolettre 022 sur notre site internet www.ramq.gouv.qc.ca. »

La date du versement forfaitaire et l'information afférente seront publiées dans une prochaine infolettre.

c. c. Agences commerciales de facturation

1^{er} mai 2018